

Liberté Égalité Fraternité



## Communiqué de presse



25 mars 2021 N°825

## France Relance - Stratégie d'accélération pour la cybersécurité

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour expérimenter des solutions innovantes de cybersécurité au service d'infrastructures critiques sur les territoires

Un mois après la présentation par le Président de la République de la stratégie française pour faire face à la menace cyber, et dans le cadre du déploiement de France Relance, Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, annonce ce jour le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à l'axe « Sécuriser les territoires » de la nouvelle stratégie nationale.

Cet AMI vise à identifier et retenir au moins 3 projets de « démonstrateurs » visant à l'expérimentation de solutions innovantes et inédites, tant sur un plan technologique qu'organisationnel, pour répondre aux besoins de cybersécurité de 3 types de structures : les collectivités territoriales, les établissements de santé et les infrastructures portuaires.

Le renforcement de la cybersécurité de ces infrastructures et acteurs critiques constitue une priorité de la stratégie nationale de la cybersécurité déployée dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir et de France Relance. Comme l'actualité le souligne régulièrement, l'accroissement et la complexification des attaques cyber à l'encontre des acteurs critiques des territoires (et notamment les collectivités territoriales, les établissements de santé et les infrastructures portuaires) appellent à envisager de nouvelles solutions innovantes pour mieux prévenir, protéger et faire face.

Cet appel à manifestation d'intérêt permettra de sélectionner au moins 3 projets portés par les acteurs concernés (les collectivités territoriales, les établissements de santé et les infrastructures portuaires) et réunissant différents acteurs de terrain et entreprises du secteur. Dans un second temps, un appel à projets sera lancé pour chaque projet de démonstrateur retenu afin de soutenir financièrement les entreprises privées qui y contribueront. L'Etat pourra ainsi co-financer avec les porteurs de projets retenus, les investissements engagés par les entreprises dans les expérimentations de ces solutions innovantes. L'Etat engagera ainsi jusqu'à 20 millions d'euros pour co-financer (à hauteur d'au plus 50%) les investissements nécessaires.



Ces expérimentations permettront d'éprouver des solutions innovantes en matière de cybersécurité, qui pourront ensuite être généralisées à l'ensemble des acteurs critiques dans tous les territoires.

Le dossier de candidature à destination des porteurs de projets de « démonstrateurs expérimentaux » (les collectivités territoriales, les établissements de santé et les infrastructures portuaires) est téléchargeable <u>ici</u>.

« Pour faire face à la menace cyber, nous devons tous nous mobiliser. L'appel à manifestation d'intérêt lancé ce jour, un mois après la présentation par le Président de la République de la stratégie française en matière de cyber sécurité, est un appel à la mobilisation des acteurs de terrain les plus visés afin d'envisager et expérimenter ensemble des solutions innovantes avec les entreprises du secteur. Grâce à France Relance, l'Etat mobilisera 20M€ d'euros aux côtés de ces acteurs pour soutenir ces expérimentations et préparer une réponse pérenne à ce défi essentiel pour garantir la continuité des activités essentielles dans nos territoires », a dit Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques.

## Contacts presse:

Cabinet de Cédric O: 01 53 18 43 10 | presse@numerique.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : 01 42 75 64 58 | presse.sgpi@pm.gouv.fr